

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 43 (1914)
Heft: 3

Buchbesprechung: Bibliographies

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

science lui-même, à satisfaire ses goûts, ses curiosités sans l'aide de personne, à séjourner dans les bibliothèques, où il trouvera des salles spéciales. Le jeune Américain va volontiers faire ses devoirs à la bibliothèque. La salle où il travaille est ornée de gravures, de collections, de documents dont il tire forcément profit. Bientôt il a acquis l'habitude de « feuilleter un catalogue de librairie, de rédiger des fiches de livres dont il a besoin ». Désire-t-il consulter un volume ? Il lui faut remplir de lui-même toutes les formalités requises. Enfin, on a institué des heures d'histoires, dans ces bibliothèques merveilleuses. On fait aux enfants de beaux récits pour les exciter à la lecture.

* * *

Culture de l'imagination par les récits. — « Cultiver sagement l'imagination, nous dit M. l'abbé Klein dans l'*Education*, c'est préparer les âmes à l'amour du bien tout autant qu'à l'amour du beau ; et les histoires notamment, qui développent le sens esthétique, ne contribuent pas moins à éveiller le sens moral et l'amour d'autrui. Il est presque fatal que l'enfant se montre égoïste, car il se perçoit d'abord comme le centre de tout et il ne connaît les personnes ou les choses que par les effets qu'elles produisent sur lui. Pour le corriger d'une pareille tendance, il faut, avant tout, l'aider à sortir de soi ; mais rien n'y servira plus efficacement que les séduisantes histoires par lesquelles nous l'intéresserons à des personnages, réels ou fictifs, peu importe, qui se distingueront de lui-même. Le contre-poison de l'égoïsme, c'est la sympathie ; or, la sympathie se développe chez l'enfant, comme du reste chez l'homme, dans la mesure où il est capable, par son imagination, de se mettre à la place des autres, de concevoir des peines et des joies dont il n'est pas lui-même le sujet, dont il n'a point encore fait l'expérience pour son propre compte. »

E. DÉVAUD.

BIBLIOGRAPHIES

Le jeune commerçant suisse à l'étranger, par A. JUNOD, inspecteur fédéral pour l'enseignement commercial à Berne. 35 pages in-8°. Prix : 60 centimes. Zurich, 1914. Art. Institut Orell Füssli, libraires-éditeurs.

La Suisse devant trouver dans l'exportation de ses produits manufacturés les ressources nécessaires à son développement économique, il est indispensable de rechercher tous les moyens et de réaliser toutes les mesures propres à développer les exportations suisses, à leur créer de nouveaux débouchés. Au nombre des moyens susceptibles de favoriser l'expansion économique de la Suisse, l'expatriation temporaire ou permanente des jeunes commerçants tient une place importante. Il y a donc lieu de la préparer par une solide formation professionnelle, puis de la favoriser moralement et financièrement. Telles sont les idées maîtresses qui ressortent de la brochure, dont l'auteur, par sa

situation et ses nombreux voyages dans divers continents, est des mieux placés pour juger de l'importance de la question étudiée. Les idées qui y sont développées et les conclusions qui les résument ont rencontré l'assentiment de l'Association suisse pour l'enseignement commercial, qui en a fait l'objet d'une discussion nourrie dans sa dernière assemblée générale.

* * *

Aucassin et Nicolette, Histoire du temps jadis, vraie et émouvante, contée aux enfants de notre temps, par Jacqueline ANDRÉ. Un volume in-8° illustré par René HENRIQUEZ, avec couverture en chromo-cartonné, 1 fr. 50. Chez Payot, éditeur, Lausanne.

L'histoire d'*Aucassin et de Nicolette*, vieille chantefable naïve et fraîche, adaptée par les lecteurs d'aujourd'hui en une langue délicieusement archaïque, charmera les enfants par sa simplicité, sa diversité, par les sentiments émouvants et vrais, et les aventures merveilleuses de ces héros qui incarnent la lutte et le triomphe de l'amour persévérant et fidèle contre les obstacles dressés par les hommes et par le sort. Avec ses nombreux dessins, qui retracent si bien les scènes principales du récit, avec son impression en gros caractères bien lisibles pour les enfants de six à dix ans, ce petit volume fera le bonheur des petits et des grands au foyer familial.

* * *

La revue des familles, pages romandes illustrées, rédacteur délégué : P. Bondallaz, rue de la Préfecture, Fribourg ; administration : Butty, éditeur, Estavayer.

Sommaire du 10 janvier 1914 : Les ennemis de l'Eglise, par P. Bise. — Le sourire et la Joconde, par Hélène de Diesbach. — Courrier de la Semaine. — Bibliographie. — Fruits d'hiver. — Navigabilité du Rhin, de Bâle au lac de Constance. — Centenaire de la Restauration à Genève. — Nouvelles. — Nouvelle gare de Saint-Gall. — Un village piémontais. — Le morceau de pain (variété). — Causerie médicale. — Invention. — Corbeille à ouvrage. — Jeux d'esprit. — Mots pour rire. — Tableau magique.

—*—

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Les instituteurs et institutrices qui ont un brevet définitif, à la suite de neuf années d'enseignement effectif dans le canton, ou par l'obtention d'un certificat d'aptitude pédagogique avec cinq années d'enseignement dans le canton, ont droit aux primes d'âge prévues à l'art. 97 de la loi du 17 mai 1884 sur l'instruction primaire. Les primes